

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

31/07/2009

Cet arrêté énumère les conditions d'accès aux instituts de formation en soins infirmiers autorisés, les modalités de dispense de scolarité, ainsi que le contenu de la formation pour la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier.